

NOUVELLES INDULGENCES

PIE IX avait enrichi d'une indulgence de 300 jours, à gagner une fois seulement par jour, l'invocation " O Jésus, doux et humble de cœur, rendez mon cœur semblable au vôtre ".

Afin que le Cœur de Jésus soit honoré davantage et que les fidèles s'efforcent d'imiter notre Sauveur dans les vertus les plus chères à son Cœur : l'humilité et la charité, N. S. P. le Pape Pie X a voulu que cette Indulgence de 300 jours fût gagnée chaque fois que cette invocation serait prononcée : *Décret du 15 septembre 1905.*

Trois cents jours d'indulgence sont accordés à quiconque, devant le Saint-Sacrement publiquement exposé, récitera cette oraison jaculatoire : *Domina nostra—Sanctissimi-Sacramenti, ora pro nobis!* " Notre-Dame du Très Saint-Sacrement, priez pour nous ! " Concession le 30 décembre 1905 ; attestation du Secrétaire des Indulgences le 10 janvier 1906.

Trois cents jours d'indulgence sont accordés pour l'oraison jaculatoire : " Marie, notre espérance, ayez pitié de nous ". Concession le 8 janvier 1906.

Hob.

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

MM. LAPRÉS & LAVERGNE, prient MM. les membres du clergé qui ne sont pas encore allés à leurs ateliers pour poser afin de finir le groupe du clergé du diocèse, de le faire avant le 1er de juin prochain.

Il y va de l'intérêt général que tous se rendent à cette dernière invitation.

Les ateliers de MM. LAPRÉS & LAVERGNE sont ouverts tous les jours, beau temps ou mauvais temps, de 10 heures à 5 heures, angle des rues Saint-Denis et Ontario.